



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### perspectives

Question écrite n° 90786

### Texte de la question

M. François Grosdidier rappelle à M. le ministre de la défense que les conséquences des restructurations militaires affectant le ministère de la défense dans le département de la Moselle ne sont pas encore compensées. L'agglomération messine a supporté à elle seule un dixième de l'effort national et le département de la Moselle a été affecté de surcroît par les suppressions de régiments à Dieuze et Bitche. Le choc a été amoindri ensuite par l'annonce de l'implantation de deux régiments, l'un à Metz et l'autre à Bitche, ainsi que d'un centre d'instruction à Dieuze. Il souhaite savoir où en est la concrétisation à ce jour de ces compensations militaires annoncées. Il souhaite aussi savoir quelles sont les mesures effectivement mises en oeuvre pour le reclassement des personnels civils de l'armée. Il souhaite encore savoir comment est concrétisé l'engagement du Président de la République à céder aux collectivités locales les terrains ou immeubles militaires dépollués.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Grosdidier](#)

**Circonscription :** Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90786

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 19 octobre 2010, page 11290

**Question retirée le :** 4 octobre 2011 (Fin de mandat)